

le cloud computing

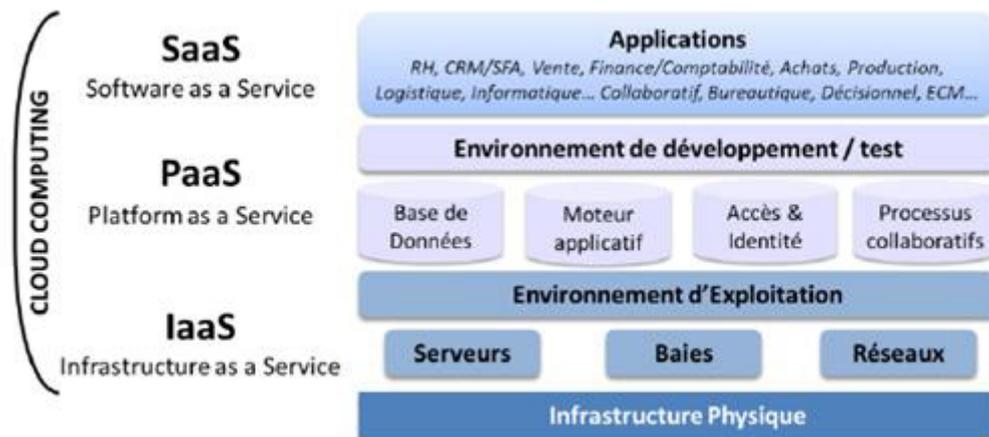
une
nouvelle filière fortement
structurante

septembre 2012

I - Un secteur nouveau et en forte croissance

Le Cloud Computing, ou informatique en nuage, est, outre ses nouvelles spécificités techniques, un nouveau concept, qui se traduit dans la réalité économique par une restructuration inévitable de la filière informatique. Le Cloud Computing consiste à fournir des solutions informatiques évolutives, élastiques et mises à disposition comme un service pour les utilisateurs qui y accèdent via internet sans gestion de l'infrastructure sous-jacente.

L'offre Cloud se regroupe en trois catégories :



Source : MARKESS International

Les applications proposées en mode Cloud Computing se trouvent dans un « nuage » formé de l'interconnexion de datacenters. En fonction du profil de l'entreprise et de ses usages, celle-ci peut opter pour un :

- Cloud privé
- Cloud public
- Cloud hybride
- Cloud communautaire

Il n'est pas aisé de définir un périmètre précis au Cloud Computing. En effet, peu d'entreprises sont entièrement dédiées à cette activité et les codes NAF ne rendent pas forcément compte de cette activité récente. L'étude présentée a été axée autour des entreprises fournissant des services IaaS, PaaS et SaaS.

Actuellement, le Cloud Computing est le marché informatique qui mobilise le plus d'investissements. Il s'agit également d'un marché particulièrement dynamique avec un taux de croissance annuel moyen estimé à 33 % jusqu'en 2015. Le Cloud Computing en France a pesé près de 2 300 M€ en 2011 et dépassera la barre des 3 Mds € d'ici 2013, répartis presque exclusivement entre le SaaS et le IaaS.

En ce qui concerne la région Ile-de-France, les entreprises du Cloud Computing représentent 50% du chiffre d'affaires national, porté par 40% des entreprises françaises. Ce sont principalement soit des start-up présentes sur des marchés de niche, soit des grands groupes proposant des offres pour les grands comptes, plus globales. Parmi ces sociétés, nous pouvons citer Acropolis Télécom (75), Neo Télécoms (75), Oodrive (75), RunMyProcess (75), iKoula (92), Bull (78), Dassault Systèmes (78).

II - Les datacenters : un marché croissant et structurant pour la filière Cloud

Un datacenter est une infrastructure immobilière et technique permettant d'héberger des équipements informatiques (principalement des serveurs), et disposant de moyens propres à une exploitation performante (électricité, climatisation, accès haut débit) et sécurisée.

Avec 30% de grandes entreprises européennes ayant envisagé un développement de leurs installations en 2011, la France est un pays prisé en Europe pour l'installation de datacenters.

Au niveau national, les datacenters sont essentiellement situés en région Ile-de-France, autour de grands prestataires, ainsi que dans le Nord, les Bouches du Rhône et la région Rhône-Alpes. Environ 40 % des datacenters français sont actuellement référencés en Ile-de-France, pour une surface de plus de 150 000 m² (50% de la surface totale en France). Cette implantation en Ile-de-France, notamment à Paris et en petite couronne, est le résultat d'un territoire attractif.

Le développement du nombre de datacenters en Ile-de-France bénéficiera dans les prochaines années du déploiement du Très Haut Débit et des 750 millions d'euros destinés aux projets de Cloud Computing dans le cadre des Investissements d'Avenir.

Pour répondre à une demande croissante, les prestataires de datacenters souhaitent augmenter leur surface disponible en France. D'ici à 2013, la surface cumulée des prestataires de datacenters devrait ainsi croître de plus de 20% sur la base des intentions avancées de leur part fin 2011.

III - Enjeux et perspectives

Les enjeux autour de cette nouvelle filière sont nombreux :

- Au niveau des acteurs :
 - Pour l'utilisateur,
 - Pour les revendeurs.
- Au niveau de l'environnement :
 - Aspects environnementaux liés à la performance énergétique, à la maîtrise des ressources et à l'empreinte écologique;
 - Aspects sécurité et maîtrise des données et des infrastructures;
 - Aspects réglementaires pour le stockage et l'utilisation des données au niveau européen et mondial; pour le cadre contractuel entre clients et fournisseurs.

Outre ses applications industrielles, le Cloud Computing est au cœur des préoccupations des gouvernements pour à la fois réduire les dépenses informatiques et gagner en performance. Ainsi, des pays comme les Etats-Unis, le Japon, ou encore l'Allemagne ont déjà adoptés des mesures en faveur du développement du Cloud Computing dans les administrations.

IV - Préconisations et plan d'action

L'analyse FFOM (Forces – Faiblesses, Opportunités – Menaces) menée dans le cadre de cette étude sectorielle a permis de dégager un plan d'actions.

Forces	Faiblesses
<ul style="list-style-type: none"> • Permet une plus grande flexibilité (dimensionnement à la demande) ; • Permet un espace de stockage virtuel ; • Accessibilité des données de n'importe quel terminal ; • Permet une réduction des coûts d'investissement ; • Facilite le travail collaboratif ; • Nombreux datacenters à proximité ; • Bénéficie de réseaux THD et de communication de première importance ; • Un réseau d'acteurs du Cloud déjà présent et structuré autour d'associations professionnelles ; • Visibilité nationale et internationale des entreprises (Salons, congrès, expositions à Paris). 	<ul style="list-style-type: none"> • Nécessite une profonde refonte du système informatique ; • L'accessibilité des données dépend de celle d'internet ; • Opacité sur la localisation et donc la sécurité des données ; • Complexité contractuelle avec le fournisseur de Cloud ; • Nombreuses start-up fragiles ; • Retard dans le développement de la filière par rapport aux Etats-Unis et à l'Asie.
Opportunités	Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Un levier d'action pour le Green IT ; • Un changement de modèle économique et de relation client/fournisseur ; • L'informatique comme un moyen d'innovation pour les entreprises ; • Utilisation facilitée du calcul intensif pour de nouveaux axes de R&D ; • Un levier de modernisation pour l'Etat ; • Recentrer les investissements sur les tâches à valeur ajoutée ; • Volonté politique de mettre l'accent sur le Cloud. 	<ul style="list-style-type: none"> • Remise en question du rôle des DSI ; • Perte de contrôle de son infrastructure et dépendance vis-à-vis du fournisseur de Cloud ; • Inadéquation entre l'activité de l'entreprise et son passage au Cloud ; • Flou sur la localisation de ses données et leur sécurité ; • Marché hyperactif et hyperconcurrentiel ; • Cadre juridiques et réglementaires ; • Saturation du nombre de datacenters en Ile-de-France (approvisionnement en électricité).

Ce plan d'actions de la DIRECCTE Ile-de-France s'articule autour de 4 axes :

- Communiquer auprès des entreprises utilisatrices, et plus particulièrement des PME, sur les enjeux du Cloud Computing;
- Proposer une offre de diagnostic de passage au Cloud pour les PME;
- Faciliter l'accès des PME aux marchés de la commande publique;
- Sensibiliser les acteurs de la distribution des solutions informatiques aux avantages qu'offrent les solutions basées sur le Cloud Computing.

DIRECCTE Ile-de-France

19, rue Madeleine Vionnet - 93300 Aubervilliers - 01.70.96.13.00.

Retrouvez l'étude complète sur le site internet:

http://www.idf.direccte.gouv.fr/le-cloud-computing_6477.html